

Nos barèmes d'honoraires

Suite Arrêté du 22 janvier 2022.

Estimation : - Beaune 150 € H.T soit 180 € T.T.C

- Hors Beaune 200 € H.T soit 240 € T.T.C

Transaction :

Jusqu'à 20 000 € - 4500 euros

De 20 001 € à 75 000 € 8% TTC maximum

De 75 001 € à 150 000 € 7% TTC maximum

De 150 001 € à 500 000 € 6% TTC maximum

Au-delà de 500 000 € 5 % TTC maximum

Terrain 5 000 € T.T.C par lot

Location : Particulier (Loi ALUR) - 8 € H.T* le m² pour la visite et la constitution du dossier +3 € H.T* le m² pour l'état des lieux. - 50 € T.T.C pour la négociation à la charge du bailleur - Les honoraires de location à usage d'habitation, selon la loi du 6 juillet 1989, art 5, sont à partager entre le locataire et le propriétaire (50% pour chaque partie)

Location locaux Professionnel.

15% maximum du loyer annuel HT et hors charges.

TVA 20% applicable.